



## Contribution de Jean-Louis RENAULT

jean-louis.renault0524@orange.fr

### Réforme territoriale

### Petit rappel d'Histoire : ou comment les départements se sont mis en place (1789-1793)

Parmi les nombreux thèmes répertoriés dans les cahiers de doléance rédigés en prévision des Etats Généraux de 1789, la simplification des circonscriptions administratives figurait en bonne place en compagnie de la demande concernant l'unification et la simplification des poids et mesures.

Selon la nature des administrations, le découpage territorial sous l'ancien régime était multiple : chaque administration avait son propre territoire dont les limites ne correspondaient absolument pas avec les territoires des autres. D'où un embrouillamini millefeuille dans lequel un individu relevait d'autorités géographiquement dispersées au plan administratif, économique, judiciaire, fiscal, ecclésiastique, militaire etc.

Dès le début de la Révolution l'unification des territoires et la simplification administrative firent l'objet de débats au sein de l'Assemblée Constituante (1789-1791).

Dès l'été 1789, loin des soucis électoraux qui paraissent en filigrane dans les projets actuels, il fut décidé que toutes les parties du territoire devraient être égales aux yeux de la Loi. Oui, mais comment : approche "démographique", ou approche "territoriale" ? Un député proposa de diviser le territoire en 120 parties de surfaces égales selon le découpage géométrique mis en place par les jeunes Etats Unis. Un autre de découper selon le nombre d'habitants.

Finalement 83 départements furent mis en place en modulant approche territoriale et approche démographique pour tenir compte des usages, des contraintes géographiques et économiques de chaque région. Avec pour base géographique la possibilité pour tout citoyen de pouvoir se rendre, à pied, en une journée au chef lieu, soit 40 à 50 km.

Ce fut, avec la mise en place du système métrique, une énorme simplification que nos gouvernements successifs s'empressèrent de compliquer à loisirs pour finir par accoucher d'un millefeuille encore plus complexe que celui de l'Ancien Régime : bureaucratie tentaculaire, procédures kafkaïennes, les unes et les autres toutes aussi coûteuses en argent et en temps.

**Il serait bon que nos élus et gouvernants retrouvent, en tenant compte des technologies nouvelles, l'état d'esprit qui, en 1789, animait les élus de l'Assemblée Constituante, lesquels, n'ayant aucune arrière pensée politique ou électoralistes mirent en place un découpage géographique pondéré par la réalité du terrain, l'économie et les usages.**